

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins de mesure d'audience. En savoir plus et gérer ces paramètres 

- Accessibilité
- Moteur de recherche
- Plan du site



## Dernière minute

Le Conseil Départemental et la ville de Vincennes vont procéder à des délocalisations d'établissements accueillant des enfants et des adolescents suite à la découverte de solvants chlorés dans l'air intérieur des bâtiments concernés : collège Saint-Exupéry, crèche Liberté, Relais d'Assistants Maternelles, restauration de la Maternelle du Nord.

## Stationnement



À Vincennes, différents régimes de stationnement sont proposés : en surface, de courte durée pour favoriser la rotation des véhicules dans les zones commerçantes ou stationnement résidentiel, et dans les parkings publics souterrains.

### Les différents modes de stationnement payant à Vincennes



**Le stationnement est payant en journée du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, y compris au mois d'août . Il est gratuit les jours fériés.**

Il existe :

- **un stationnement de courte durée** ayant pour but de favoriser la rotation des véhicules dans les zones commerçantes notamment (2 € pour une heure et limité à 2h)
- **un stationnement résidentiel** destiné uniquement aux habitants munis de la carte de stationnement résidentiel (2 € / jour ou 8 €/semaine) représentant 70 % de l'ensemble des emplacements de stationnement en surface. Attention : Le tarif et la réglementation du stationnement résidentiel ne sont applicables que dans certaines voies équipées d'horodateurs portant la mention "résidant" (repérables par un point jaune situé sur le côté de l'horodateur)
- **le stationnement souterrain** dans un des 5 parkings publics souterrains (voir plus bas )

### Pourquoi existe-t-il deux types de marquage "payant" au sol ?

Les mots en marquages collés sont utilisés soit en positif soit en négatif : les deux sont conformes, et cela permet d'utiliser toute la matière, sinon il y aurait beaucoup de perte. C'est donc tout à la fois un geste écologique et de bonne gestion. Mais pour des raisons esthétiques on ne mélange pas, généralement, les deux types de marquage dans la même voie.

### Payez votre stationnement avec votre smartphone !



**Vincennes vous simplifie le stationnement avec l'application mobile PayByPhone. Installez l'application sur votre smartphone, rentrez le code de stationnement 94330 (94360 pour le stationnement résident) et choisissez votre durée de stationnement, tout sera directement débité sur votre carte bancaire.**

Plus besoin de réfléchir au nombre de pièces à mettre dans l'horodateur, vous pouvez renouveler à distance et surtout vous pouvez aussi arrêter votre stationnement au moment de votre départ et ne serez décompté que de la durée réelle de votre stationnement.

**Simple, rapide et pratique, l'application PayByPhone vous permet de régler tout le stationnement de surface. Pour les parkings souterrains, les conditions n'ont pas changé, notamment l'heure gratuite de stationnement qui est maintenue.**

Téléchargez Paybyphone sur l'App Store [↗](#) ou sur Google Play [↗](#)

## Des heures de stationnement gratuites



**Des heures gratuites de stationnement vous sont proposées dans l'ensemble des parkings souterrains, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne, la Ville de Vincennes, l'association de commerçants LACOMIDI et les prestataires des parkings, Ce service est offert par les commerçants des différents quartiers de Vincennes. Un autocollant est disposé en vitrine des commerces participants. [voir le site de Lacomidi ↗](#).**

- **1 heure gratuite dans les 3 parkings souterrains du centre-ville (600 places) pendant les travaux du projet de ville (<http://www.vincennes.fr/Actualites/Cadre-de-vie/Urbanisme/Projet-de-ville-les-travaux-en-cours>)**

## Le stationnement résidentiel



**Mis en place en 2003, il propose des tarifs préférentiels aux habitants dans certaines rues : là où la place coûte 2 € pour une heure à un visiteur extérieur, le résident paye seulement 2 € par jour ou 8 € par semaine, grâce à la carte de résident délivrée par la Ville. Cette carte est gratuite et valable 2 ans. 2 cartes peuvent être délivrées par foyer.**

**Toute personne domiciliée à Vincennes peut demander à obtenir une carte , à raison de 2 cartes maximum par foyer.**

**Pour connaître les modalités d'obtention , consultez la rubrique démarches (<http://www.vincennes.fr/Vos-demarches/Vos-demarches-de-A-a-Z/Stationnement-residentiel-carte-de>).**

Pour obtenir une carte de stationnement résidentiel, vous pouvez effectuer vos démarches intégralement sur Internet, en utilisant ou créant votre compte citoyen (<http://www.vincennes.fr/Vos-demarches/Compte-citoyen>) sur vincennes.fr.

**Attention : Le stationnement résidentiel ne permet pas un stationnement continu au même emplacement pendant une semaine .** Les propriétaires de véhicules doivent respecter l'arrêté municipal n° 2716 qui stipule "qu'il est interdit de laisser un véhicule en stationnement ininterrompu en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant vingt-quatre heures".

**Téléchargez ici le dépliant stationnement résidentiel à Vincennes (pdf - 1,40 Mo)**

**<http://www.vincennes.fr/content/download/48290/721523/file/stationnementresidentielVincennes112016.pdf>**

## Parkings souterrains

### Cœur de Ville (138 places, ouvert 24h/24)



**Localisation :** Avenue de Vorges - voir sur le plan [↗](#)

**Renseignements :** 01 43 74 36 63 (Indigo)

Hauteur limitée : 2,30 m (1er niveau) - 1,90 m (autres niveaux)

**138 places dont 3 réservées aux personnes à mobilité réduite.**

**Tarifs :** gratuit la 1re heure, puis payant : voir le site Indigo [↗](#)

**Plusieurs formules d'abonnement et de forfaits.**

### Centre Georges-Pompidou (180 places, ouvert 24h/24)

**Voir le site Internet d'Indigo** [↗](#)

**Localisation :** 168, rue de Fontenay - voir sur le plan [↗](#)

**Renseignements :** 01 43 74 36 63 (Indigo)

Hauteur limitée : 1,95 m

**180 places dont 4 réservées aux personnes à mobilité réduite.**

**Tarifs :** gratuit la 1re heure, puis payant : voir le site Indigo [↗](#)

Pour tous renseignements s'adresser à l'accueil du parking de Cœur de ville.

Possibilité de régler le stationnement horaire avec le badge liber-t.

### Hôtel de ville (97 places, ouvert 24h/24)

**Localisation :** Place du Général-Leclerc - voir sur le plan [↗](#)

**Renseignements :** 01 43 74 36 63 (Indigo)

Hauteur limitée : 1,90 m

**97 places dont 3 réservées aux personnes à mobilité réduite.**

**Tarifs :** gratuit la 1re heure, puis payant : voir le site Indigo [↗](#)

Pour tous renseignements s'adresser à l'accueil du parking de Cœur de ville.

Possibilité de régler le stationnement horaire avec le badge liber-t.

### Parking du marché (249 places dont 7 réservées aux personnes à mobilité réduite, 5 places 2 roues motorisés, ouvert 24h/24)

**Localisation :** 89, rue de Fontenay

**Renseignements :** 01 43 74 36 63 (Indigo)

Hauteur limitée : 1,90 m

**97 places dont 3 réservées aux personnes à mobilité réduite.**

**Tarifs :** gratuit la 1re heure, puis payant : voir le site Indigo [↗](#)

Pour tous renseignements s'adresser à l'accueil du parking de Cœur de ville.

Possibilité de régler le stationnement horaire avec le badge liber-t.

## Mowat (360 places, ouvert 24h/24)

**Localisation** : 16, rue du Commandant Mowat - voir sur le plan [↗](#)

**Renseignements** : 01 43 74 36 63 (Indigo)

**360 places dont 6 réservées aux personnes à mobilité réduite.**

**Tarifs** : gratuit la 1re heure, puis payant : voir le site Indigo [↗](#)

Pour tous renseignements s'adresser à l'accueil du parking de Cœur de ville.

## Château-Marigny [ville de Paris] (631 places)

**Localisation** : Cours Marigny - voir sur le plan [↗](#)

**Renseignements** : 01 43 74 96 43 (Indigo) Hauteur limitée : 1,90 m

**631 places**

**Tarifs** : gratuit la 1re heure, puis payant : voir le site Indigo [↗](#)

**Ouvert** du lundi au dimanche de 7h à 21h

**Accueil** du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi et dimanche de 9h à 19h, fermé les jours fériés.

## Stationnement des artisans-réparateurs exerçant une activité de dépannage



**Peuvent bénéficier d'une carte d'abonnement les artisans** inscrits au registre de la Chambre des métiers établis à Vincennes et exerçant une activité de dépannage dans certains secteurs.

**L'abonnement ne concerne que les véhicules d'un poids total en charge inférieur à 3 500 kg.** La carte coûte 150 € pour 6 mois (le mois d'août est gratuit). Elle est attribuée pour un seul véhicule (3 abonnements maximum par entreprise). Pour connaître la liste des pièces à fournir, **consultez la rubrique démarches** (<http://www.vincennes.fr/Vos-demarches/Vos-demarches-de-A-a-Z/Stationnement-des-artistes-reparateurs>).

## Stationnement des deux-roues

**De nombreux arceaux de stationnement** destinés aux vélos (près de 450 places) ou aux deux-roues motorisés (plus de 300 places) sont installés aux abords des équipements publics, des transports et en différents points de la ville.

Il est totalement interdit d'attacher son deux-roues au mobilier urbain, non seulement pour des raisons esthétiques, mais aussi pour le respect des autres usagers que cela peut gêner (personnes à mobilité réduite, malvoyants...). Cette pratique peut donner lieu à contravention.



### Garez bien vos deux-roues !

Régulièrement, la police municipale et les agents des services techniques procèdent à des **opérations de nettoyage des chaînes et cadenas isolés ou abandonnés sur le mobilier urbain, ainsi que des vélos épaves**. Une initiative indispensable pour des raisons non seulement esthétiques, mais aussi de sécurité.

Des autocollants apposés par la police municipale sur les deux-roues mal garés rappellent aux propriétaires le Code de la route avant une phase plus répressive.

Quant au stationnement des motos, comme pour les voitures, l'existence d'emplacements ne vaut pas autorisation de

stationner indéfiniment au même endroit.

**Là aussi, des autocollants préviennent les propriétaires des risques d'enlèvement qu'encourt leur véhicule, et la durée de stationnement est régulièrement contrôlée.**

## Places GIC-GIG

**À Vincennes, 66 places de stationnement sont réservées aux véhicules automobiles des personnes handicapées ou invalides. Pour les localiser, consultez le plan de la ville (voir plus bas).**

Le stationnement ou l'arrêt sur les emplacements destinés aux personnes handicapées ou invalides est puni d'une amende de quatrième classe, c'est-à-dire de 135 € (en tarif normal) ou de 375 € (en tarif majoré en cas d'absence de règlement dans les 45 jours).

## Plan de stationnement

---



Le plan de stationnement peut être **visualisé** sur le plan interactif de la ville :

- [stationnement résidentiel](#)
- [stationnement personnes à mobilité réduite](#)
- [stationnement des 2 roues motorisés](#)
- [stationnement vélos](#)

**La rue Faÿs, limitrophe de Vincennes et Saint-Mandé était soumise à deux régimes de stationnement différents :** un nouveau dispositif a été mis en place afin que les titulaires d'une carte de stationnement résidentiel puissent stationner, au tarif résidentiel de leur commune, dans toute la rue Faÿs à condition d'afficher une vignette autocollante spécifique sur le pare-brise de leur véhicule. Cette vignette a été adressée à tous les résidents de la rue Faÿs possédant une carte de stationnement résidentiel.